



COTE 100

561, Beaumont E.
St-Bruno (Québec) J3V 2R2

Dans son plus récent budget 2009-2010 déposé le 19 mars 2009, le gouvernement du Québec a sensiblement bonifié le régime Actions-croissance PME, qui sera désormais nommé régime d'épargne-actions II ou « RÉA II ». Ainsi :

- la taille maximale des sociétés admissibles est doublée, passant de 100 à 200 millions de dollars d'actif;
- le taux de déduction est bonifié à 150 % jusqu'au 31 décembre 2010;
- la période minimale de détention est réduite à 2 ans;
- la procédure relative à l'admissibilité des actions pour des fins de couverture sera simplifiée;
- le régime s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2014.

Il s'agit selon nous d'une excellente nouvelle, tant pour les investisseurs que pour les petites et moyennes entreprises publiques québécoises, surtout dans le contexte économique actuel.

Nous aviserons prochainement tous les porteurs de parts du Fonds COTE 100 ACPME afin de leur donner la possibilité de « rouler » leurs parts du fonds qui ont été libérées en 2009 et ainsi obtenir une déduction fiscale.

Nous comptons également accepter à nouveau de nouvelles souscriptions dans le Fonds, possiblement à compter de la fin d'avril.

Veuillez svp communiquer avec nous au 450-461-2826 ou 1 800-454-2683 ou par courriel à cote100@cote100.com pour obtenir de plus amples informations sur le Fonds COTE 100 ACPME.

Philippe Le Blanc